



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2025
Nairobi, 25-27 mars 2025
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel sur les mesures prises par la Directrice
exécutive pour actualiser et améliorer la gestion,
les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat**

Mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion, les politiques et les procédures internes du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit un panorama complet des initiatives entreprises pour renforcer la gestion, les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat au cours de l'exercice biennal 2024-2025. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre des objectifs stratégiques du Programme qui visent à promouvoir l'efficacité, la transparence et la responsabilité dans l'ensemble de ses activités. Le rapport met en évidence les principaux résultats obtenus et améliorations apportées dans les domaines essentiels suivants :

- a) Gestion des ressources financières et humaines ;
- b) Délégation de pouvoirs ;
- c) Orientations en matière d'achats ;
- d) Gestion des flux de travail numériques ;
- e) Procédures de communication ;
- f) Contrôle juridique et contrôle du respect ;
- g) Gestion des politiques et procédures internes.

II. Gestion des ressources financières et humaines

2. Au cours de la période considérée, les mesures suivantes ont été prises afin de garantir une gestion efficace des ressources financières et humaines :

- a) ONU-Habitat a enregistré des progrès notables dans l'amélioration des pratiques de gestion financière par suite de la création d'un outil de budgétisation complet. Cet outil a simplifié

* HSP/EB.2025/1.

** La version originale anglaise du présent rapport n'a pas été revue par les services d'édition.

la planification financière par les spécialistes de la gestion de programme en leur permettant de calculer les dépenses prévues par rubrique budgétaire. Il consolide en outre les éléments de coût dans un tableau récapitulatif généré automatiquement, ce qui garantit l'exactitude et la cohérence durant l'établissement du budget ;

b) Le Groupe des ressources humaines et de la formation a élaboré un document d'orientation détaillé décrivant les dispositions contractuelles que propose ONU-Habitat. Ce document fournit aux responsables les informations voulues pour choisir les dispositions appropriées au moment de la création ou de la modification de postes, ainsi que lors de l'embauche de fonctionnaires ou de consultant(e)s. Il permet de prendre des décisions éclairées qui correspondent aux objectifs du Programme et à ses besoins en personnel ;

c) Un nouveau document d'orientation sur les procédures de recrutement a été présenté, qui fournit un cadre clair pour toutes les étapes du recrutement. Il concerne notamment la création de postes et l'approbation du budget, l'analyse et la classification des emplois, l'élaboration de descriptions d'emploi, la vérification de l'admissibilité des candidatures et l'évaluation et la sélection finale des candidat(e)s. En normalisant ces procédures, le document garantit leur transparence, efficacité et conformité avec les politiques du Programme.

III. Délégation de pouvoirs

3. La Directrice exécutive a pris des mesures proactives pour améliorer la délégation de pouvoirs au sein d'ONU-Habitat et a marqué sa volonté de confier au personnel des responsabilités accrues en matière de prise de décisions. Des consultations sont en cours avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, en vue d'analyser la limite actuelle de la délégation de pouvoirs, fixée à 50 000 dollars, et d'étudier les moyens de renforcer les responsabilités en matière de prise de décisions au sein du Programme.

IV. Orientations en matière d'achats

4. Les efforts déployés pour améliorer les procédures d'achats au cours de la période considérée ont ciblé la simplification et l'amélioration des orientations sur le sujet :

Des mesures importantes ont été prises pour améliorer la soumission des demandes d'assistance technique, qui peuvent désormais être faites par l'intermédiaire du progiciel iNeed ou directement par courriel adressé à l'UNGCS. Cette procédure simplifiée facilite l'accès à l'assistance et garantit la rapidité des réponses. Par ailleurs, le Groupe de la gestion des achats de l'Office des Nations Unies à Nairobi fournit désormais des numéros d'identification des produits actualisés pour les équipements de transfert. Un site Web dédié a été créé pour tenir à jour les numéros d'identification de tous les biens et services, afin d'assurer un suivi efficace des achats.

V. Gestion des flux de travail numériques

5. Au cours de la période considérée, la Directrice exécutive a mis en œuvre des stratégies pour améliorer le fonctionnement de l'organisation au moyen d'une transition numérique. Ces initiatives recouvrent les mesures prises pour simplifier les opérations à tous les niveaux institutionnels :

a) L'équipe spéciale chargée de la transformation numérique au sein d'ONU-Habitat a examiné et cartographié tous les flux de travail existants du Programme afin de numériser les processus par l'intermédiaire d'une collaboration stratégique avec le Centre international de calcul des Nations Unies, ce qui devrait mener à la création de l'espace de travail numérique ;

b) L'équipe spéciale chargée des processus internes a compilé un répertoire des directives générales existantes, afin de centraliser les ressources et de faciliter leur archivage futur. Ce répertoire facilite l'accès aux flux de travail de l'organisation et renforce le respect des protocoles en vigueur ;

c) Toutes les listes de contrôle disponibles sur Habnet ont été converties en formats compatibles avec Microsoft Planner pour les rendre faciles à utiliser. Selon les cas, les listes de contrôle binaires et à choix multiples ont ensuite été numérisées au moyen de Microsoft Forms, afin de garantir la cohérence des flux de travail et d'améliorer leur accessibilité par l'utilisateur(rice) final(e).

VI. Procédures de communication

6. Les procédures de communication ont été améliorées pour renforcer la coordination interne et la mobilisation externe :

a) L'équipe chargée de la communication a lancé le portail Communications Hub and Toolkit (portail CHAT), qui regroupe les documents, les orientations et les directives générales sur une plateforme unique et accessible. Cet outil fournit une assistance complète pour répondre aux besoins internes en matière de communication ;

b) Un document décrivant les procédures de communication avec les États Membres a été achevé et diffusé. Ce guide normalise les pratiques de dialogue et garantit la clarté et la cohérence des communications.

VII. Contrôle juridique et contrôle du respect

7. ONU-Habitat a pris les mesures suivantes pour améliorer les cadres juridiques et les cadres de contrôle du respect :

a) La stratégie de mise en œuvre de la politique relative aux partenaires et les directives générales y afférentes ont été examinées et communiquées au Service juridique pour validation. La version finale des documents guidera la mobilisation des partenaires dans le respect des politiques de l'organisation ;

b) Des observations sur la politique et les directives générales ont été recueillies auprès de collaborateur(rice)s qui ont recours à des contrats de communauté et leur révision est en cours. Les documents mis à jour garantiront la clarté et la cohérence en matière de gestion de tels contrats ;

c) Des directives sur l'utilisation de divers modèles d'accords juridiques et sur les délégations de pouvoirs connexes ont été achevées et sont en cours d'examen par le Chef du Service juridique. Ces directives visent à normaliser les pratiques juridiques dans toute l'organisation.

VIII. Gestion des politiques et procédures internes

8. ONU-Habitat a pris d'importantes mesures pour améliorer ses procédures réglementaires, mais, le Programme n'étant pas encore doté d'un cadre réglementaire complet, il est possible de faire mieux. Plusieurs instruments réglementaires sont en vigueur, notamment des politiques, des orientations et des directives générales. Un cadre réglementaire est en cours d'élaboration par un groupe de travail dirigé par le Groupe de la surveillance et du contrôle interne, lequel servira de guide pour simplifier la création et la diffusion des documents réglementaires dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que pour renforcer leur respect.

IX. Conclusion

9. Les initiatives présentées témoignent d'une volonté d'amélioration par l'organisation de son efficacité et de son respect du principe de responsabilité. ONU-Habitat, qui continue d'innover et d'adopter les meilleures pratiques, est ainsi en bonne voie pour atteindre ses objectifs opérationnels et s'acquitter de son mandat de manière efficace.